

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal désigne M^{me} Sylvie Lapierre mairesse suppléante à compter du 29 mars 2016 jusqu'à la désignation d'un nouveau maire suppléant afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou lorsqu'il y a vacances à la charge du maire.

QUE M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, soit également désignée comme substitut du maire à la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

114-16

REPRÉSENTATION MUNICIPALE SOIRÉE DE RETRAITE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que le capitaine de la division surveillance du territoire, M. Daniel Auger, le capitaine de l'unité des enquêtes, M. Denis Menegazzo, et l'inspecteur de la division surveillance du territoire, M. Pierre Morin, partent à la retraite après une longue carrière au sein de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson fait partie de la Régie de police intermunicipale Roussillon et qu'il est important que la Ville soit représentée lors de la soirée retraite qui se tiendra le 31 mars 2016 au Restaurant l'Ancêtre de Saint-Hubert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le conseiller, M. Stéphane Perreault, à représenter la Ville de Delson lors de cette soirée retraite en l'honneur de MM. Daniel Auger, Denis Menegazzo et Pierre Morin et d'autoriser le paiement de 45 \$ représentant le coût du billet pour assister à cette soirée qui se tiendra le jeudi 31 mars 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-055 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

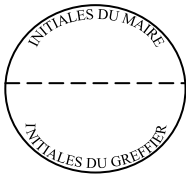
115-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT À SINTRA INC. (RÉGION MONTÉRÉGIE - RIVE-SUD) POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS ET DE BORDURE SUR LA RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que des travaux de stabilisation de talus doivent être réalisés sur le côté est de la rue Principale Sud, à la hauteur de la voie ferrée du CNR;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre la réalisation des travaux correctifs, un appel d'offres public a été lancé par la Ville et que le résultat de l'ouverture des soumissions reçues se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (incluant taxes et imprévus)
Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud)	231 537,23 \$
Excavation Patrice Couture inc.	238 208,50 \$
Excavation Civilpro inc.	245 474,22 \$
Construction JP Roy inc.	265 852,87 \$
Eurovia Québec Construction inc.	287 947,39 \$
Les Pavages Chenail inc.	289 724,31 \$
Excavations Bergevin et Laberge inc.	338 409,42 \$
Charex inc.	347 700,00 \$
Construction Beaudin et Courville 2010 inc.	378 000,00 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	404 435,67 \$
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	415 048,25 \$
Location D'Angelo inc.	563 476,62 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud) pour la somme de 231 537,23 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud) pour des travaux de stabilisation de talus et de bordure sur la rue Principale Sud pour la somme de 231 537,23 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-92-711, règlement d'emprunt n° 648.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-03-056 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne du public n'était présente.

116-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Jones, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière